39.4 - PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Chaque partie débute à l'heure indiquée sur le calendrier. Cependant, chaque équipe a droit à 10 minutes de pratique sur le terrain. Voir exemple ci-dessous.

Équipe-receveuse : 10 minutes Équipe-visiteuse : 10 minutes Entretien du terrain : 5 minutes

Réunion avec les arbitres au marbre : 5 minutes avant la partie

Note : Cette façon d'agir peut être changée si le temps ou les conditions météorologiques perturbent l'horaire des parties. Pour toute utilisation de terrain précédant une partie prévue, une permission doit être obtenue du responsable du championnat.

Révision #1 Créé 2 mars 2023 17:07:35 par Igoulart Mis à jour 2 mars 2023 17:08:23 par Igoulart